

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du 03/10/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 26/09/2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 16

Quorum atteint

#### Présents (13) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Emilie BRIGNARD
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Laura AZEMA

#### Absents représentés (3) :

- Eddy GOMMERET : pouvoir à Olivier DELMAS
- Anne GACHON : pouvoir à Roseline TERME
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

#### Absents (9) :

- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Gautier VIDAL
- Céline DUCOUDRAY
- Flavien MERCADIER
- Paul MARTINEZ
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire :

Emilie BRIGNARD

### **DELIBERATION D2025-74 – DECLASSEMENT – PARCELLES BC 70 71 72 PARTIELLES – PROJET DE PISTES DE PADEL**

Monsieur le Maire indique au Conseil que, dans le cadre de la valorisation du domaine privé communal, une emprise située à proximité du complexe sportif et du lycée va faire l'objet d'une utilisation privative à objet sportif (pistes de padel).

Il s'agit par la présente délibération de sécuriser juridiquement la procédure à venir par un déclassement formel des parcelles concernées, justifié par :

- l'indépendance fonctionnelle avec les emprises du lycée et du tennis club, dont elles sont en partie séparées par un grillage,
- absence d'aménagement en lien avec une activité de service public,
- espace non accessible au public.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil de prononcer le déclassement partiel des parcelles BC 70 71 et 72 tel qu'indiqué au plan annexé à la présente délibération.

#### **LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,**

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025



ID : 034-213400880-20251003-D2025\_74-DE

**APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.  
FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'William Ars', written over a light blue rectangular background.

William ARS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.